

Protection sociale Informations

LIAISONS
SOCIALES
PRESSE

L'HEBDO DE LA PRÉVOYANCE, DE LA SANTÉ ET DE LA RETRAITE

Contrats responsables : les RAC explosent à l'hôpital

Le cabinet de conseil en actuariat Actense a publié, le 20 avril, les résultats de son étude réalisée sur la première année de mise en conformité avec les nouveaux plafonds des contrats responsables.

La hausse des restes à charge (RAC) liée aux nouvelles règles des contrats responsables se confirme (PSI n°1052), en particulier à l'hôpital. En attestent les résultats de cette étude portant sur les remboursements effectués par dix contrats de complémentaire santé couvrant 60 000 personnes, mis en conformité le 1^{er} janvier 2016. « L'immense majorité des interventions chirurgicales remboursées génèrent un RAC compris entre quelques centaines d'euros et plus de 1 000 € par acte », constate **Guy Le Goff**, auteur cette analyse. Pour les salariés, dorénavant couverts à hauteur 200 % de la base de remboursement contre 400 ou 500 % auparavant, c'est une douche froide. Une appendicectomie de 800 €, qui était prise en charge en intégralité, leur laisse désormais une note à régler de 315,56 €, et de plus de 1 000 € dans le cas d'une prothèse de la hanche facturée 2 000 €. Cette hausse des RAC hospitaliers s'explique par le faible taux de signature du contrat d'accès aux soins (CAS). Environ 50 % des praticiens en établissement n'en sont pas signataires, observe l'étude, contre moins de 10 % des généralistes et 50 % des spécialistes. Or, « la plupart de ces interventions chirurgicales sont réalisées en dehors du CAS », relève **Guy Le Goff**, alors que seuls 20 % des actes des généralistes et 50 % de ceux de spécialistes excèdent le plafond de 46 €, pour un RAC limité « à quelques euros » chez les premiers et « à plusieurs dizaines d'euros » chez les seconds.

« Ces RAC sont concentrés sur un nombre très limité de salariés », ajoute le consultant. Sur les 9 000 personnes (15 % du total) confrontées à une dépense hospitalière, toutes natures d'actes confondues, environ 20 % (soit 3 % du champ global) ont subi un RAC supérieur à 100 €. Et une sur 15 (soit 1 % du total) a un RAC supérieur à 500 €. « Au vu de ces résultats, certaines entreprises s'interrogent sur l'opportunité de mettre en place une surcomplémentaire ciblée sur ces prestations hospitalières », conclut **Guy Le Goff**.

1071

MERCREDI
26 AVRIL 2017

 Wolters Kluwer